

Pour en savoir plus

[La plate-forme de règlement en ligne des litiges](#)

Article 14 du [règlement n°524/2013 du 21 mars 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation](#)

[Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation](#)

[Les médiateurs \(INC\)](#)

